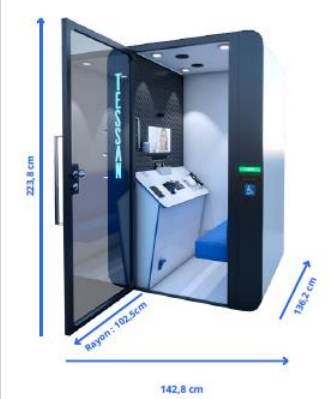



Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	INSTALLATION D'UNE CABINE DE TELEMEDECINE
PORTEUR DE PROJET	SELARL PHARMACIE DES MINOTIERS
FICHE-ACTION	FA3 – équipements de proximité
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès Waeyaert (CARA)
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>Installation d'une cabine de télé-médecine au sein de la pharmacie des Minotiers, située à Mortagne-sur-Gironde, au sud du territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), dans une Zone d'Intervention Prioritaire d'après les données de l'ARS. La gérante de la pharmacie, Mme Jaulin, inscrit son projet dans le cadre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Cozes-Mortagne (baptisée « Terre d'Estuaire »), le but étant de participer au maintien de la permanence des soins sur le territoire. Du fait de ses différents équipements, la cabine de télé-médecine peut proposer de la télé-expertise (dermatologie, pneumologie...).</p> 
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	28 940,00 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	16 139,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
<p>Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)</p>	<p>Maison de Santé pluridisciplinaire « Terre d'Estuaire » (Cozes-Mortagne) Sud de la CARA (Zone d'Intervention Prioritaire selon l'ARS) BASSIN DE POPULATION DESSERVIE*: 2368 habitants Mortagne sur Gironde : 911 habitants Chenac Saint Seurin d'Uzet : 599 Brie sous Mortagne : 239 Boutenac Touvent : 227 Floirac : 392</p> <p style="text-align: right;">*recensement 2018</p> 

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
<p>Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)</p>	<p>Mortagne sur Gironde est située dans une ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire dans le cadre du zonage médecin propre à chaque ARS. L'accès au soin est une priorité dans ce territoire et la gestion des urgences médicales ou soins non programmés est très précaire. Lors de l'augmentation du flux de patients, l'été, les 2 médecins présents (à Mortagne sur Gironde et à Saint Fort sur Gironde) ne peuvent accueillir les patients inhabituels voire même parfois leur patientèle pour des urgences et/ou pour des renouvellements d'ordonnances. De plus, lorsque les médecins prennent leurs congés, ils ne trouvent pas forcément de remplaçants, laissant leurs propres patients et les patients saisonniers dans l'impossibilité d'obtenir une prise en charge d'urgence pour les soins non programmés. Ces derniers doivent alors faire au minimum 35 minutes de route pour trouver un service d'urgence (Hôpitaux de Saintes ou de Jonzac) ou un médecin de garde (Allo Garde Royan). La commune et l'équipe médicale cherchent d'autres médecins depuis 3 ans sans résultat.</p> <p>Dans ce contexte, afin d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants, l'installation d'une cabine de télé-médecine se révèle indispensable pour la commune.</p>
<p>Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)</p>	<p>Pouvoir engager la pharmacie de Mortagne sur Gironde dans la prise en charge des soins non programmés que les médecins du secteur ne peuvent pas assurer lorsqu'ils ont rempli leur carnet de rendez-vous quotidien. Soulager la CPTS Royan Atlantique en ce sens également. De fait, depuis son ouverture mi-juillet, la pharmacie soulage une urgence par jour.</p>

MOYENS MIS EN OEUVRE

Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Intégration de la pharmacie à la MSP Cozes-Mortagne.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	<p>Installation d'une cabine de télé médecine de la marque Tesson au sein de la nouvelle pharmacie.</p> <p>Avec la téléconsultation augmentée, le médecin peut à distance réaliser 80% des examens réalisables en cabinet médical classique.</p> <p>Tesson s'engage à assurer des téléconsultations du lundi au samedi avec des plages horaires étendues, adaptées à l'officine (Accès à un médecin du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 9h à 18h). La direction médicale de Tesson recrute et forme les médecins réalisant des téléconsultations (Les médecins sont tous des praticiens français inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins). Aucune avance de frais ne doit être faite par le patient pour la médecine généraliste. Pour les spécialistes, l'avance de frais est faite par le patient.</p> <p>L'accès à un médecin généraliste se fait en 15 minutes en moyenne. La durée d'attente est donc bien inférieure au délai en cabinet physique.</p> <p>Après chaque téléconsultation, l'équipe de la pharmacie désinfecte tous les objets connectés et l'intérieur de la cabine.</p>
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Livraison de la cabine.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Opération réalisée depuis l'été 2023.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

--

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Prix de vente de la cabine	26 940,00 €	FEDER (Europe)	16 139,00 €
	Livraison et installation de la cabine	2 000 €	CARA	5 788,00 €
			CPAM	1 225,00 €
			Autofinancement privé	5 788,00 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	28 940,00 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	28 940,00 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		28 940,00 €	Total	28 940,00 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	29/11/2023 à 14h (visio)	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Céline Cabrignac	Chargée CLS (CARA)
	Olivier Duc	Chargé de santé (CCBM)
	Jocelyn Vamour	Chargé de santé (CARO)
	Michaël Spada	Coordinateur GALIEC (PMO)
	Laura Dupuy	Animatrice GALIEC (PMO)
	Florence Bobillon	Animatrice GALIEC (CCBM-CCIO)
	Emilie Le Roy	Animatrice GALIEC (CARO)
	Inès Waeyaert	Animatrice GALIEC (CARA)

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet de Mme Jaulin est compatible avec les objectifs du CLS de la CARA (Fiche-Action n°2 : « Soutenir les dynamiques pluri-professionnelles sur le territoire ») puisque la pharmacie des Minotiers est membre de la MSP Cozes-Mortagne (qui s'appelle désormais « Terre d'Estuaire ») pour assurer la permanence des soins dans une zone particulièrement sous-dotée sur le plan médical (seul secteur ZIP de la CARA).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	<p>Seul secteur ZIP de la CARA. La densité de médecins généralistes dans la zone est de 6,8 pour 10 000 habitants. C'est le deuxième Territoire Vie Santé le moins dense après Saint-Ciers-sur-Gironde. De plus, l'opération répond aux enjeux de la surcharge saisonnière.</p> <p>Inscription de la cabine de télé-médecine dans la permanence de soins de la CPTS (la pharmacie est membre de la MSP Cozes-Mortagne), qui est une démarche facultative, la pharmacie n'était pas obligée de le faire. La e-santé est encouragée au niveau national (discours du gouvernement, des ministères...).</p> <p>Les différents chargés de mission santé sont unanimes : le projet de Mme Jaulin est innovant car il se fait en collaboration avec la MSP de Cozes-Mortagne.</p>	4/5
Dimension partenariale	Oui	<p>Le projet est justement compatible avec le CLS de la CARA grâce à son aspect partenarial (association avec la MSP de Cozes-Mortagne). Autre partenaire : la CPAM (aide forfaitaire + avance des frais médicaux sauf télé-expertise).</p>	8/10
Caractère structurant	Oui	<p>Les cabines de télé-médecine, si elles s'inscrivent dans les objectifs des CLS (autrement dit si elles sont utilisées dans le cadre d'un projet coordonné comme une MSP), pourraient devenir une solution aux enjeux de santé actuels.</p>	3,5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	<p>Le caractère innovant et partenarial du projet justifie que le porteur demande le taux maximum d'aide publique.</p>	2,5/5
Dimension environnementale	Non	<p>Evaluer la dimension environnementale ne semble pas pertinent dans le cadre de cette opération puisqu'il s'agit de l'installation d'une cabine de télé-médecine et non de travaux sur un bâtiment.</p>	/10

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18/25 soit 72%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 15/25			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : Il y a consensus au sein du comité technique pour qualifier le projet de novateur sur le territoire du fait de la collaboration entre la pharmacie et la MSP dans le cadre d'un tel projet. La note proposée est alors conforme à la jurisprudence.
- Dimension partenariale : l'innovation du projet a été reconnue sur l'approche partenariale et l'intégration du porteur dans la démarche de MSP. La note proposée est conforme à la jurisprudence.
- Caractère structurant : en intégrant une démarche de MSP, la durabilité de l'action est "sécurisée". L'accueil positif et intéressé des techniciens de EPCI montre le potentiel de transférabilité de cette expérience. Au regard de la jurisprudence proposée, il est légitime d'envisager une note de 4/5.
- Caractère décisif de l'aide : La note proposée est conforme à la jurisprudence.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 18,5/25.

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui		8/10
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		1/0
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18,5/25 soit 74%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum			

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Création d'un espace mixte de renforcement de services publics et d'hébergement d'entreprise
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes du Bassin de Marennes
FICHE-ACTION	FA3 – Equipement, service de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence BOBILLON (CCIO/CCBM)
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>L'actuelle Maison France Services de Marennes a été évaluée comme l'une des plus performantes du département et la récente intégration de sa gestion au sein de la Communauté de communes a contribué à accélérer son développement. Néanmoins, pour conserver cette position d'excellence et maintenir le niveau de service rendu, la qualité de l'accueil des publics doit être mieux prise en compte notamment en déployant de nouveaux services et en améliorant l'accueil des usagers.</p> <p>Avec un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale sur ses extrémités, le bassin de Marennes doit accompagner des publics souvent précaires, peu - voire pas - mobiles, et avec de faibles niveaux de formation. Les services de la Maison France Services ont besoin de recevoir le public dans le respect de la confidentialité et d'accueillir des organismes de formation afin d'organiser des formations de proximité auxquelles pourrait facilement participer un public peu mobile.</p> <p>Le projet consiste en une réhabilitation du bâtiment situé 10 rue Foch à Marennes via une rénovation thermique globale, des aménagements intérieurs et des travaux extérieurs adaptés au changement climatique. Les travaux permettront de créer 2 salles de formation et des bureaux individuels insonorisés pour les partenaires France Services (y inclus les nouveaux services de l'acte 2 France services).</p> <p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une amélioration notable de l'accueil des usagers 2. Une amélioration significative du niveau de formation de publics éloignés de l'emploi 3. Le confortement de la position d'excellence de la Maison France Services de Marennes
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	732 558,00 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 000,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	BROUHARD Patrice BOMPARD Alain

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Bassin de Marennes

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<p>La Communauté de communes Bassin de Marennes envisage de rénover son ancien siège dans le but d'y créer un espace permettant le renforcement des services publics via France Services et l'accueil d'entreprises.</p> <p>L'actuelle Maison France Services de Marennes a été évaluée comme l'une des plus performantes du département et la récente intégration de sa gestion au sein de la Communauté de communes a contribué à accélérer son développement. Néanmoins, pour conserver cette position d'excellence et maintenir le niveau de service rendu, la qualité de l'accueil des publics doit être mieux prise en compte notamment en déployant de nouveaux services et en améliorant l'accueil des usagers.</p> <p>Les 400 m2 du bâtiment situé rue Foch récemment libérés par la Communauté de communes offrent une opportunité intéressante pour envisager ce déploiement de la Maison France Services. A noter que l'espace réservé à France Services à la Maison des Initiatives et des Services n'a pas été amputé par le récent emménagement des services de la Communauté de communes qui a plutôt impacté le PETR. A noter également que le projet proposé vise bien à octroyer une surface plus grande à France Services.</p> <p>Enfin, dans un esprit de décloisonnement et d'optimisation foncière, des entreprises du territoire, tertiaires en particulier et nécessitant des surfaces d'accueil importantes, pourront être hébergées dans les locaux.</p> <p>La fonction de centralité de la ville de Marennes (Petite Ville de Demain) a besoin d'être confortée par le maintien et le développement d'activités en centre-ville. C'est un des objectifs de l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires).</p> <p>Avec un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale sur ses extrémités, le bassin de Marennes doit accompagner des publics souvent précaires, peu - voire pas - mobiles, et avec de faibles niveaux de formation.</p> <p>- Les services de la Maison France Services ont besoin :</p> <ul style="list-style-type: none">• De recevoir le public dans le respect de la confidentialité ;• D'accueillir des organismes de formation afin d'organiser des formations de proximité auxquelles pourrait facilement participer un public peu mobile. <p>La raréfaction du foncier d'immobilier d'entreprise sur le littoral charentais maritime, et par voie de conséquence l'augmentation de son coût, rend de plus en plus difficile, pour de petites entreprises, l'accès à des locaux en centre-ville qui plus est pour des surfaces importantes. Cela peut être dommageable à des entreprises dont l'activité justifie qu'elles soient positionnées à proximité immédiates des pôles administratifs.</p>

<p>Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)</p>	<p>1. Etendre et améliorer l'accueil des usagers</p> <p>1.1 En permettant à la Maison France Services d'investir le bâtiment situé 10 rue Foch à Marennnes, en plus des locaux où elle est actuellement hébergée (24 rue Dubois-Meynardie) : elle gagne ainsi 200 m2</p> <p>1.2 En réhabilitant le bâtiment via une rénovation énergétique globale et performante. Une étude thermique préalable visant à estimer les gains énergétiques des travaux a été réalisée. Les gains énergétiques estimés sont de 60% à 70% selon le scénario choisi.</p> <p>2. Offrir aux usagers un service public moderne, de qualité et accueillant dans le cadre de la Maison France Services (RDC)</p> <p>2.1 Améliorer la qualité de l'accueil des usagers dans le cadre de la Maison France Services en aménageant 5 bureaux individuels insonorisés</p> <p>2.2 Poursuivre le développement des services via France Services en accueillant des partenaires supplémentaires (acte II France Services et autres)</p> <p>Plus de 30 partenaires organisent régulièrement des permanences à la Maison France Services.</p> <p>2.3 Enrichir le service par le développement de formations de proximité à destination des organismes de formation accrédités par France Services, de l'ERIP, de l'Education nationale et de Pôle Emploi. Deux salles de formation collectives pouvant accueillir entre 15 et 20 personnes seront aménagées et équipées.</p> <p>3. Héberger des entreprises (1er étage)</p> <p>Un accès PMR étant techniquement complexe pour accéder au 1er étage, il est envisagé de proposer les locaux à la location d'entreprises tertiaires. L'objectif est de soutenir l'installation de ces entreprises locales disposant de peu de moyens mais dont l'activité justifie qu'elles restent en centre-ville, avec des conditions locatives favorables.</p> <p>Public cible : Les organismes "locataires" d'espaces France Services : services publics et organismes de formation ; des entreprises...</p> <p>Public final : la population de la communauté de communes.</p>
---	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	La communauté de communes du Bassin de Marennnes assure la maîtrise d'ouvrage. Un maître d'œuvre est retenu pour la mise en œuvre des travaux
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Réalisation des travaux de rénovation énergétiques et d'aménagement intérieur.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/09/2023	Au 31/12/2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET
Les demandes de financement autre que le volet territorial des fonds EU sont en cours.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Travaux de réhabilitation thermique	352 847,00 €	Fonds vert – axe rénovation énergétique	110 713,00 €
	Travaux relookage parking et parvis	24 860,00 €	FEDER	100 000,00 €
	Etudes pré-opérationnelles et réalisation	90 008,00 €	CCBM	257 002,00€
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	467 715,00€	<i>Sous-total assiette GAL</i>	467 715,00€
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Travaux RDC	112 450 €	CCBM	264 843,00€
	Travaux R+1	72 393 €		-
	Panneaux solaires photovoltaïques en toiture	80 000 €		-
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	264 843,00 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	264 843,00€
Total	732 558,00 €	Total	732 558,00 €	

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	09/11/2023 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Sylvie LE GROS	Resp. Dev Eco - CARA
	Inès WAEYAERT	Animatrice Proxi - CARA
	François AMAND	Service financement de projets - CARA
	Guy MARY	Maire de Chaillevette
	Magali MENON	CCI de Royan
	Angélique OUVRARD	Resp Emploi et Formation - CARO
	Léa GUIGNOUARD	Animatrice de la pépinière d'entreprise - CARO
	Camille COUSSY VETEL	Directrice Finances – CARO
	Cristelle BOUCHALAIS COUZON	Animatrice Proxi – CARO
	Emilie LE ROY	Animatrice Proxi - CARO
	François TISSOT ROSSET	Resp. Dev Eco - CCIO
	Florence BOBILLON	Animatrice Proxi – CCIO/CCBM
	Fanny GIRARD	Resp. Dev Eco - CCBM
	Michael SPADA	Coordinateur du GAL
	Rémi QUIQUE	Entrepreneur à Marennes
Marielle BOUTRUCHE	CD17	

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	L'actuelle Maison France Services située dans le centre-ville de Marennes a été évaluée comme l'une des plus performantes du département. Elle permet l'accès à plus d'une trentaine de services partenaires ce qui en fait l'une des plus étoffées du territoire. La récente intégration de sa gestion au sein de la Communauté de communes a contribué à accélérer son développement et son rayonnement à l'échelle du Bassin de Marennes. Le projet cible donc l'ensemble des habitants du territoire tout en renforçant la fonction de centralité de la ville de Marennes (un des objectifs de l'Opération de Revitalisation du Territoire de la ville)	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet permet de prendre en compte la qualité de l'accueil des usagers du service public, sujet souvent relégué au second plan après la mise en œuvre des services. Il permettra d'offrir des salles utilisables dans le cadre de formation de proximité développées par les services de la Maison France Services et/ou d'autres services publics d'éducation, de formation, d'aide au retour à l'emploi. Il s'inscrit dans un cadre d'optimisation du foncier, en proposant la réhabilitation d'un bâtiment existant et l'accueil d'une entreprise	2,5/5
Dimension partenariale	Oui	Le projet vise à renforcer et développer le partenariat avec France services et d'autres partenaires.	5/5
Caractère structurant	Oui	L'accès aux services publics est facilité et rendu plus lisible par le regroupement de plusieurs services publics dans le cadre de France Services. L'espace supplémentaire permettra le déploiement de nouveaux services et améliorera le confort des usagers.	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	La communauté de communes du Bassin de Marennes dispose de peu de moyens financiers compte-tenu de sa taille. Néanmoins, le projet se fera. L'effet levier n'est pas évident. Néanmoins, les aides perçues impactant l'ensemble du budget de l'EPCI, l'accord de cette aide permettra de financer d'autres projets.	2,5/5
Dimension environnementale	Oui	Le changement climatique est pris en compte via une rénovation énergétique efficace du bâtiment, comme relevé sur l'étude thermique. Le gain thermique notamment est de 60% à 70% selon le scénario choisi, ce qui est élevé. De plus, la réhabilitation des extérieurs comprend une reprise des parkings et du parvis avec des sols perméables et une végétalisation des abords. La mise en place de panneaux photovoltaïques est proposée comme option.	6/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			20/30 soit 67%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 18/30			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

- Dimension innovante : L'argumentaire proposé ne semble pas porter sur le caractère novateur du projet. Il paraît difficile en présence de plus d'élément d'évaluer ce critère. La note pourrait être réduite à 0/5.
- Dimension partenariale : Le haut niveau de partenariat de France Services proposé par la CCBM est reconnu à l'échelle départementale. Les travaux ici présentés doivent permettre de créer de nouveaux services/partenariats ou de renforcer l'existant. La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.
- Caractère structurant : Le projet vise un niveau de service toujours croissant. Il s'agit de services concrets, à long terme, définis sur des besoins bien identifiés et pour des services à destination des habitants de tout l'EPCI. Au regard de la jurisprudence proposée, il est légitime d'envisager une note de 5/5.
- Caractère décisif de l'aide : La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.
- Dimension environnementale : pas de garantie au moment d'éditer la fiche sur le fait que l'ambition sur le bâtiment aille au-delà des exigences règlementaires (réflexion en cours en partie basée sur le coût). Par contre, la réhabilitation des extérieurs comprendra une reprise des parkings et du parvis avec des sols perméables. La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 18,5/30.

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	0/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		6/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18,5/30 soit 62%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum			

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Réalisation d'une étude de faisabilité pour optimiser l'aménagement et la gestion des espaces et équipements économiques
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes de l'Île d'Oléron
FICHE-ACTION	FA3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes.
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence BOBILLON (CCIO/CCBM)
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>La raréfaction foncière sur le territoire de l'île d'Oléron, associée aux enjeux climatiques et environnementaux, amènent la collectivité à élaborer une nouvelle stratégie d'aménagement et de gestion des espaces et équipements économiques, afin de préserver sur le long terme l'attractivité du territoire et de contribuer à la transition écologique et énergétique par de nouvelles pratiques d'aménagement.</p> <p>Pour cela, la communauté de communes souhaite être accompagnée dans la réalisation d'une étude de faisabilité qui doit vérifier l'opportunité de développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle offre immobilière et d'accompagnement à destination des entreprises (type pépinière, hôtel d'entreprises, ateliers-relais, services aux entreprises...) • De nouveaux modes de gestion du foncier économique (attribution et acquisition), par la mise en place d'outils juridiques diversifiés et adaptés (bail à construire, droits de préemption, expropriation...)
COÛT TOTAL DU PROJET (dépendances hors GAL comprises)	36 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	20 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	PARENT Michel SUEUR Christophe BRECHKOFF Thibault ROBILLARD Patrice

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc.)	Ile d'Oléron
PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<p>La raréfaction foncière est une problématique avec laquelle l'Île d'Oléron doit composer tout en maintenant son dynamisme économique. C'est pourquoi, la communauté de communes s'attache à définir une stratégie d'aménagement et de gestion des espaces et des équipements économiques.</p> <p>Aussi, la communauté de communes a commandité cette étude afin de se faire accompagner dans la mise en œuvre de nouveaux équipements à destination des entreprises pour faciliter leur parcours résidentiel et dans la définition de nouveaux modes de gestion du foncier économique.</p> <p>L'étude est constituée de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un volet opérationnel pour la création d'une nouvelle offre locative et d'accompagnement à destination des entreprises, découpé en 3 phases : <ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic territorial 2. Dimensionnement et positionnement 3. Fonctionnement, cadre juridique et financement • Un volet d'étude prospective d'attribution et d'acquisition foncière via la mise en place de nouveaux outils juridiques.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	<p>Objectifs Développer l'attractivité du territoire, sécuriser les jeunes entreprises, accompagner le développement d'entreprises artisanales dans un contexte de sobriété foncière</p> <p>Résultats L'étude doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la faisabilité économique de nouveaux outils immobiliers et d'accompagnement économique, • Structurer le tissu économique • Dimensionner les équipements selon les besoins identifiés, • Définir la nature des outils immobiliers à mettre en œuvre (pépinière, hôtel artisanal...) et les outils juridiques à déployer dans la gestion du foncier (bail à construire, ...), • Outiller les élus de la collectivité pour passer à l'action (aide à la décision) <p>Impacts En s'engageant dans la réalisation de cette étude, la communauté de communes cherche à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité du territoire, • Sécuriser les jeunes entreprises, • Accompagner le développement d'entreprises artisanales, • Sécuriser le parcours résidentiel des entreprises, • Favoriser l'entrepreneuriat et le développement de l'emploi, • Optimiser l'occupation foncière des espaces économiques par de nouvelles modalités de gestion et d'acquisition, • Contribuer à la transition écologique et énergétique (nouvelles pratiques de construction et d'aménagement : gestion du pluvial, photovoltaïque, matériaux biosourcés...)
MOYENS MIS EN OEUVRE	

Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Le pilotage de ce projet est assuré par le service Développement économique. Le bureau d'études Terre D'Avance a été mandaté pour réaliser l'étude.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	<p>1/ Livrable final : l'étude finalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le volet immobilier : diagnostic territorial, dimensionnement envisagé des équipements, proposition de fonctionnement, cadre juridique et financement des opérations • Sur le volet foncier : proposition détaillée d'outils juridiques à disposition de la collectivité pour conserver la maîtrise foncière ou procéder à des acquisitions foncières et/ou immobilières dans les espaces économiques publics et privés du territoire insulaire. Analyse juridique comparative des différents outils (avec jurisprudence actualisée...), présentant les avantages/inconvénients et les modalités de mise en oeuvre (exemple de baux à l'appui...) <p>2/ Outil de suivi : les outils d'évaluation du marché et les outils de suivi du service Marchés.</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/02/2023	Au 30/09/2023

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Etude	36 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	16 000,00 €
			Volet territorial des fonds européens	20 000,00 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	36 000,00 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	36 000,00 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		36 000,00 €	Total	36 000,00 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	09/11/2023 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Sylvie LE GROS	Resp. Dev Eco - CARA
	Inès WAEYAERT	Animatrice Proxi - CARA
	François AMAND	Service financement de projets - CARA
	Guy MARY	Maire de Chaillevette
	Magali MENON	CCI de Royan
	Angélique OUVRARD	Resp Emploi et Formation - CARO
	Léa GUIGNOUARD	Animatrice de la pépinière d'entreprise - CARO
	Camille COUSSY VETEL	Directrice Finances – CARO
	Cristelle BOUCHALAIS COUZON	Animatrice Proxi – CARO
	Emilie LE ROY	Animatrice Proxi - CARO
	François TISSOT ROSSET	Resp. Dev Eco - CCIO
	Florence BOBILLON	Animatrice Proxi – CCIO/CCBM
	Fanny GIRARD	Resp. Dev Eco - CCBM
	Michael SPADA	Coordinateur du GAL
	Rémi QUIQUE	Entrepreneur à Marennes
Marielle BOUTRUCHE	CD17	

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	L'étude de faisabilité pour optimiser l'aménagement et la gestion des espaces et équipements économiques s'inscrit dans la stratégie foncière actuellement en cours de déploiement sur l'île d'Oléron (Oléron 2035).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	<p>La double dimension de l'étude qui associe étroitement développement économique et gestion du foncier est intéressante (bail à construire, notamment). Les résultats de l'étude permettront de faciliter le parcours immobilier des entreprises par une offre complète intégrant une offre locative et un accompagnement économique. Ils permettront également de redéfinir les conditions d'attribution du foncier économique et d'explorer de nouveaux leviers d'acquisition par la CCIO.</p> <p>Le comité technique remarque cependant le caractère non innovant de ce type d'étude et, d'une manière générale, de la démarche, à l'échelle du territoire bien qu'il soit reconnu qu'il puisse être nouveau à l'échelle de l'île d'Oléron.</p>	2,5/5
Dimension partenariale	Oui	<p>Un partenariat efficace et approprié au projet qui s'établit à plusieurs niveaux : partenaires économiques (chambres consulaires, entreprises, réseaux RH, etc.) et institutionnels (la Région NA qui suit de près cette étude) et local (le projet s'inscrit dans la continuité de la Maison des Entreprises, créée en 2015).</p> <p>Le Comité technique alerte sur le bail à construire : les banques connaissent peu ce mode de gestion et peuvent être parfois réticentes à accorder des financements aux entreprises qui s'engagent dans cette voie. Une information de tous les acteurs relative à ce mode de gestion serait pertinente.</p>	3/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	L'étude initie un projet très structurant. L'étude s'inscrit dans la nouvelle stratégie d'aménagement et de gestion des espaces et équipements économiques de la CCIO. Elle vise à vérifier l'opportunité de développer (a) une nouvelle offre immobilière et d'accompagnement à destination des entreprises et (b) de nouveaux modes de gestion du foncier économiques (attribution et acquisition) par la mise en place d'outils juridiques (bail à construire, droit de préemption, expropriation, ...). <i>Le comité technique alerte sur la nécessité de sécuriser l'usage et l'utilisation du foncier et de conforter le parcours résidentiel d'entreprise présentes sur le territoire.</i>	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'étude sera financée compte tenu de son importance. Pas d'effet levier direct, donc. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget des EPCI et par conséquent, le nombre de projets qu'ils pourront mettre en œuvre.	2,5/5
Dimension environnementale	Non	Cette étude n'est pas concernée par la dimension environnementale	10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			12/20 soit 60%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : Le caractère innovant porte sur l'association des problématiques "développement économique" et "gestion foncière" dans une même étude. Si cela n'est pas reconnu comme nouveau à l'échelle du territoire Îles et Estuaires Charentais par le comité technique, cela l'est à l'échelle de l'île d'Oléron. Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 3/5.
- Dimension partenariale : Avec les éléments communiqués, il est plutôt compris que les partenaires sont associés à l'étude mais que la définition du besoin (cahier des charges) émane essentiellement du porteur. La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.
- Caractère structurant : La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée (recherche d'impacts concrets long terme sur une problématique bien identifiée et à l'échelle de tout l'EPCI).

- Caractère décisif de l'aide : La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 12,5/20.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Le GAL considère que le projet est novateur sur un bassin de vie cohérent et augment donc la note de 0,5 point.	3,5/5
Dimension partenariale	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			13/20 soit 65 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Aménagement de logements saisonniers au Garden Tennis
PORTEUR DE PROJET	Garden Tennis de Royan
FICHE-ACTION	Fiche-Action n°4 sur l'accès à l'habitat
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Inès WAEYAERT (CARA)
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>La société GARDEN ROYAN qui gère et exploite le Garden Tennis de Royan souhaite rénover une partie de ses locaux afin d'aménager 10 logements saisonniers.</p> <p>Ces logements seront mis en location à des prix abordables, dans le cadre d'une convention avec la mission Locale de Royan qui en assurera la gestion locative en lien avec les employeurs locaux.</p>
	 <p><i>Montage photos illustrant l'état du site après travaux.</i></p>
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	236 515,00 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	130 000,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	RIMBAULT Raynald

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET

Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)

Ville de Royan et alentours (stations balnéaires du littoral)

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS

Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)



Site web : <https://www.royan-tennis.fr/>

Dans le cadre d'une procédure d'attribution de la Ville de Royan, la société GARDEN ROYAN a obtenu une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de 25 ans pour l'exploitation du Garden Tennis de Royan, club de tennis emblématique français.

Club centenaire, le Garden Tennis de Royan bénéficie d'une situation unique en France avec **des courts dominant la mer**. Créé en 1912, les installations se trouvent idéalement placées sur la pointe du Chay, entre Pontaillac et le centre de Royan.

Les installations mises à disposition de la société GARDEN ROYAN comprennent en plus des courts de tennis couverts et extérieurs, un ensemble de bâtiments et d'équipements (club house, salles de réunion, salle de restauration, terrasses, bureaux, vestiaires, etc.).

D'après l'AOT, la société GARDEN ROYAN est responsable de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation des installations qui lui sont confiées. Pour ce faire, elle dispose de « droits réels » qui lui permettent de réaliser des travaux et aménagements sur les ouvrages, constructions et installations. S'agissant de l'exploitation, la société GARDEN ROYAN peut faire différents usages des installations dont elle à la charge : location de courts de tennis, stages enfants et adultes tennis et multisports, boutique, vêtements sportifs, activité d'hébergement, séminaires, location de salles, mariages, location de bureaux, magasins et lancements de produits...

En confiant l'occupation du Garden Tennis de Royan à la société GARDEN ROYAN, la commune a souhaité donner un nouveau souffle et mieux valoriser le potentiel de cet équipement. La volonté de la Commune et du GARDEN ROYAN est d'attirer de nouveaux publics

sur le site, d'en diversifier l'activité à l'année et d'ancrer l'équipement dans la vie de territoire.

Le projet d'exploitation de la société GARDEN ROYAN est donc global. Il comprend ainsi (en plus de l'animation du club de tennis en lui-même) : l'ouverture d'une guinguette - le Garden's café - depuis l'été 2023, un projet d'association avec un restaurateur courant 2024, l'inauguration de nouveaux courts de padel, l'organisation de tournois handisport et vétérans avec la Fédération Française de tennis, ou l'hébergement de divers spectacles comme les événements « A chacun son court » qui ont lieu chaque année dans le cadre du festival off d'*Un violon sur le sable...*

Depuis 2022 la société GARDEN ROYAN a initié à un vaste programme pluriannuel de travaux et de rénovation du site. La première phase de ses travaux porte sur la rénovation du clubhouse estimés à 450 000 € H.T. A l'étage de ce bâtiment, le GARDEN ROYAN propose, en concertation avec la commune, de réhabiliter d'anciennes chambres destinées à accueillir des sportifs de passage, ainsi que des bureaux, sur une surface de près de 400 mètres-carrés, et de les transformer en logements réservés aux saisonniers (10 logements au total + espaces de vie).

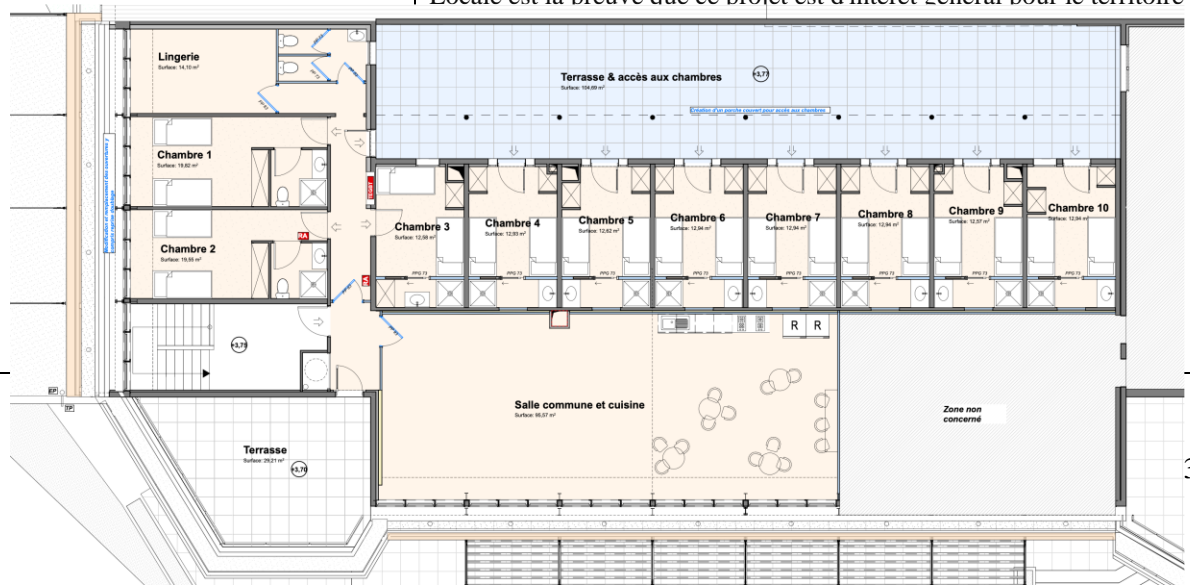
L'aménagement de logements saisonnier au sein du Garden Tennis de Royan répond à la double volonté de diversifier l'activité du Garden tennis tout en répondant à une problématique forte du territoire. En effet, comme beaucoup de stations balnéaires (dont le marché immobilier est mis en tension par les locations et les résidences secondaires), le Pays Royannais manque cruellement de logements pour les travailleurs saisonniers. Or l'activité touristique est le principal moteur de l'économie locale et les entreprises ont besoin de recruter.

Le projet de création de logements saisonniers, objet de la présente demande de subvention, s'inscrit dans un partenariat avec la Mission locale de Royan qui accompagne de son côté les publics jeunes et saisonniers dans la recherche de logement. La Mission propose ainsi au saisonnier, à son employeur (qui se porte garant), et au Garden Tennis, de signer une convention qui fixe un montant de loyer abordable (400 euros/mois).

Le comité technique du GALIEC a néanmoins fait remarquer qu'une convention-cadre devra être signée entre le GARDEN ROYAN et la Mission Locale pour donner une portée juridique à ce partenariat et le pérenniser. Elle devra stipuler :

- qu'un certain nombre de chambres seront réservées à la Mission Locale,
- pour un montant mensuel maximum de 400€ par mois,
- et pour une durée minimale de 5 ans.

Enfin, le fait que l'entreprise GARDEN ROYAN s'associe à la Mission Locale est la preuve que ce projet est d'intérêt général pour le territoire



Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de 10 logements saisonniers (+espaces de vie) destinés à la location saisonnière, - Signature d'une convention-cadre entre GARDEN ROYAN et Mission Locale de Royan, - Diversifier l'activité du Garden Tennis, attirer de nouveaux publics, et ancrer l'équipement dans la vie de territoire. <p>Le projet contribue à apporter une réponse structurée, durable et duplicable au problème de l'hébergement des saisonniers sur le territoire.</p>

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Equipes techniques de la Mission Locale de Royan et du Garden Tennis de Royan.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	<p>Convention-cadre liant le porteur à la Mission Locale et stipulant que les logements seront pour une grande partie réservés aux saisonniers de la Mission.</p> <p>Photos datées et géolocalisées des travaux réalisés.</p> <p>Publicité sur l'aide européenne pendant et après les travaux.</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/01/2024	Au 01/05/2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

Commentaire général de l'équipe technique du GAL : **Avis favorable sous réserve de garanties juridiques** concernant le partenariat Garden Tennis-Mission Locale (pour rappel, l'attribution d'une aide européenne engage le porteur de projet à louer une partie des chambres à des saisonniers de la Mission Locale pendant 10 ans selon les règles en vigueur pendant le programme 2014-2022).

Une convention-cadre devra donc être signée entre le Garden et la Mission. Elle stipulera :

- qu'un certain nombre de chambres seront réservées à la Mission Locale,
- pour un montant mensuel maximum de 400€ par mois,
- et pour une durée minimale de 5 ans.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financiers	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Rénovation d'un bâtiment	236 515,00 €	FEDER (Europe)	130 000,00 €
			Région	59 129,00 €
			CARA	7 000,00 €
			Autofinancement privé	40 386,00 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	236 515,00 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	236 515,00 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		236 515,00 €	Total	236 515,00 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	30/11/2023 à 15h30 à la CARA	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Jérôme Genet	Chargé habitat (CARA)
	Séverine Lesur	Chargée habitat (CCIO)
	Raynald Rimbault	Elu de Royan
	Anne Grossin	Mission Locale de Royan
	Marie Laforge	Mission Locale de Royan
	Michaël Spada	Coordinateur GALIEC (PMO)
	Florence Bobillon	Animatrice GALIEC (CCIO)
	Emilie Le Roy	Animatrice GALIEC (CARO)
	Inès Waeyaert	Animatrice GALIEC (CARA)
François Amand	Chef de service financement de projets (CARA)	

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	L'opération répond à un besoin identifié dans le diagnostic du Programme Local de L'Habitat (compétence de l'agglomération) ainsi que dans les conventions pour le logement des travailleurs saisonniers signées entre les communes touristiques et l'Etat (label Tourisme en cours de conventionnement).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'aspect innovant du projet se rapporte au partenariat entre le Garden et la Mission Locale. Cette dernière propose ainsi au saisonnier, à son employeur (qui se porte garant), et au Garden Tennis, de signer une convention qui fixe un montant de loyer abordable.	4/5
Dimension partenariale	Oui	Partenariat avec la Mission Locale de Royan et les employeurs.	4/5
Caractère structurant	Oui	En 2023, la Mission Locale a conventionné avec 49 employeurs garants (contre 16 en 2022), et des employeurs se sont déjà manifestés pour la saison 2024. La demande est telle que la Mission n'a même pas besoin de communiquer sur ce dispositif. Une association porteur privé/Mission Locale semble donc être une option intéressante pour les acteurs du tourisme sur le territoire. Le conventionnement cadre les choses dans le temps et ce type de démarche peut être un modèle que les EPCI pourraient capitaliser pour le répliquer.	4,5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le porteur est un privé qui s'engage dans de lourds investissements de rénovation du Garden Tennis de Royan (logements saisonniers, club house, guinguette, etc). La location de logements saisonniers à loyers abordables dans le cadre d'un conventionnement avec la Mission Locale est une démarche volontaire du porteur de projet que rien n'oblige. L'attribution d'une aide européenne engagera le porteur à conventionner avec la Mission Locale pendant toute la durée de l'AOT, ce qui profitera au territoire.	3/5
Dimension environnementale	Non	Le porteur de projet a obtenu une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). La convention stipule que la Commune de Royan se charge des travaux de rénovation énergétique tandis que le porteur s'occupe de l'aménagement intérieur. Le projet du porteur n'est donc pas soumis à l'analyse de ce critère.	4/0

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			15,5/20 soit 77,5%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : La nouveauté soulignée réside dans la partenariat Privé-Privé entre l'entrepreneur et la mission locale pour sécuriser une attribution des logements selon des objectifs précis. La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.
- Dimension partenariale : Élément phare de l'innovation, le partenariat privé-privé ciblé entre la mission locale et l'entrepreneur peut être renforcé par le rôle du GAL de conditionner le soutien à la mise en place d'une convention répondant à certaines exigences. La note proposée est conforme à la jurisprudence.
- Caractère structurant : L'impact imaginable est clair et quantifier. Le conventionnement cadre les choses dans le temps et ce type de démarche peut être un modèle que les EPCI pourraient capitaliser pour le répliquer. Au regard de la jurisprudence proposée, il est légitime de proposer une note de 5/5.
- Caractère décisif de l'aide : Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 2,5/5.

Pas d'évolution de la note globale proposée d'après la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui		4/5
Caractère structurant	Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		0
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			15,5/20 soit 77,5%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum			

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Mission D'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la programmation fonctionnelle, technique et architecturale du Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur sur le site de l'ancien Hôpital Saint Charles
PORTEUR DE PROJET	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
FICHE-ACTION	FA N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY (CARO)
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>La CARO s'est engagée dans un programme de réhabilitation des friches dont celle, emblématique, de l'ancien hôpital Saint-Charles en plein cœur de la centralité rochefortaise. La déconstruction d'une partie du site permettra d'installer le futur Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur avec un effectif</p> <p>Cible de près de 1 500 étudiants et orienté vers des formations autour de la santé et du bien-être (avec la création d'un pôle ISFI et IFAS notamment) ainsi que des formations en lien potentiellement avec les dynamiques territoriales (industrie, environnement, commerce, sanitaire et social, thermalisme ou d'autres thèmes en cours de développement...). La configuration d'ensemble de ce nouveau Pôle ainsi que le nombre d'infrastructures associées restent aujourd'hui à définir.</p>
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	132 500 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	79 500 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	GILLARDEAU Jean Marie, LESAUVAGE Thierry, GIREAUD Isabelle, PACAUD Lionel, BURNET Alain, BOURBIGOT Sébastien, MAUGAN Claude, BESSAGUET Bruno

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	La mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage a une portée communale. En effet elle porte sur le site de l'ancien Hôpital Saint Charles à Rochefort

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<p>A la faveur de sa stratégie de développement économique adoptée en décembre 2016 et dans le cadre de l'orientation stratégique visant à accueillir et accompagner les entreprises et les talents, deux actions sont consacrées au développement de l'Enseignement Supérieur et technologique sur le territoire de la CARO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une dynamique technopolitaine visant à renforcer les liens et collaborations entre acteurs académiques, scientifiques, économiques et institutionnels ; - Création d'un Pôle de formations supérieures. <p>Afin de structurer son action, la CARO s'est également dotée d'une stratégie de développement de la Formation menée par le Cabinet Strasbourg Conseil en 2021, qui pourrait nourrir également un futur Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) en compatibilité avec le SRESRI déployé par la Région Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Cette ambition stratégique répond à plusieurs grands enjeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu d'attractivité pour ancrer et attirer durablement les jeunes actifs sur le territoire, incluant une adaptation nécessaire des offres de service aux étudiants dont le logement, les transports, les services et commerces, la vie culturelle et sportive, indispensables à leur réussite ; - Un enjeu d'accès aux compétences pour lutter contre les déserts médicaux et soutenir le développement des filières stratégiques du territoire (santé & bien-être, tourisme, protection de l'environnement et de la biodiversité, commerce & gestion, industrie...) - Un enjeu d'insertion professionnelle durable des jeunes avec un accès de proximité à l'enseignement supérieur et à la qualification ; - Un enjeu de redynamisation du cœur d'agglomération dans le cadre du dispositif national Action cœur de Ville devenu Opération de Revitalisation de Territoire. <p>Afin d'offrir un cadre adapté au développement de cette offre de formation, et en faveur d'une démarche de densification dans les emprises urbaines existantes, la CARO s'engage dans un programme de réhabilitation des friches dont celle, emblématique, de l'ancien hôpital Saint-Charles en plein cœur de la centralité rochefortaise.</p> <p>Le projet de reconversion du site Saint Charles comporte actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation de la barre de l'Hôpital, dotée de huit étages et constituant un promontoire offrant une vue exceptionnelle sur les espaces du Grand Site de France. Ce projet est porté par la Société d'Économie Mixte Patrimoniale (SEMPAT) et fera notamment cohabiter des activités tertiaires, des logements étudiants, des appartements de type familial, voire un éventuel restaurant en terrasse panoramique ; - la déconstruction d'une partie du site afin d'y installer un Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur avec un effectif cible de près de 1 500 étudiants et orienté vers des formations autour de la santé et

	<p>du bien-être (avec la création d'un pôle ISFI et IFAS notamment) ainsi que des formations en lien potentiellement avec les dynamiques territoriales (industrie, environnement, commerce, sanitaire et social, thermalisme ou d'autres thèmes en cours de développement...). La configuration d'ensemble de ce nouveau Pôle ainsi que le nombre d'infrastructures associées restent aujourd'hui à définir.</p> <p>Plusieurs partenaires, dont les Instituts de Formation Paramédicaux IFSI/IFAS de La Rochelle et de Rochefort, ont déjà signifié leur intérêt d'intégrer ce Pôle et ont souhaité s'associer à la CARO en vue de la consultation et la désignation d'un programmiste commun, dans le cadre d'un groupement de commande.</p> <p>La mission principale est décomposée en 4 parties décrites dans les chapitres ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préprogramme : ajustement de la première définition des besoins. Préalablement à la rédaction du programme, le prestataire devra s'approprier et compléter les premiers besoins et projections d'effectifs transmis par les organismes de formation qu'il lui faudra par la suite affiner, ajuster et stabiliser en fonction du potentiel de surface constructible et des caractéristiques du futur campus ; - Rédaction du programme fonctionnel, technique et architectural qui constituera le cahier des charges pour la consultation de maîtrise d'œuvre ; - Définition du montage juridique et financier et des modalités de gestion du Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur.
<p>Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)</p>	<p>La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à Kardham et son groupement porte sur l'élaboration de la programmation fonctionnelle, technique et architecturale en vue de la création de ce nouveau Pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur. Elle vise à accompagner les membres du groupement de commande dans la définition de toutes les composantes et conditions de mise en œuvre du projet.</p> <p>Le programme comprend une phase de benchmark afin que la CARO et ses partenaires puissent nourrir une vision prospective sur les nouveaux usages et attentes de la jeune génération (étudiante, enseignante et professionnels ou acteurs partenaires : culturels, économiques...), anticipe les modalités d'enseignement-formation ou collaborations futures intégrant les évolutions scientifiques et techniques (comme par exemple la télémédecine...) et favorise l'ouverture et les synergies entre le Pôle, son quartier et les acteurs du territoire.</p> <p>Par ailleurs, le futur projet doit s'inscrire dans un processus d'excellence environnementale, tant sur le plan de l'énergie que de l'architecture. C'est en ce sens que le programmiste accompagne la collectivité dans le choix de ses exigences en matière environnementale afin de maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur, de créer un environnement confortable et sain pour ses utilisateurs et de préserver les ressources naturelles en optimisant et privilégiant leurs usages.</p> <p>Enfin, des possibilités de développement de nouveaux espaces tertiaires sont étudiées par le programmiste pour être en mesure de répondre, dans les limites budgétaires et foncières imparties, aux demandes d'autres organismes de formation qui souhaiteraient venir compléter l'offre de formations de ce nouveau pôle.</p>

Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	<p>La Direction générale, la Direction Commune des Finances et la Direction Economie, Emploi et Formation sont les trois services mobilisés à titre régulier pour assurer le suivi du projet. Les services techniques et supports de l'Agglomération de Rochefort Océan et de la Ville de Rochefort sont également sollicités suivant les champs d'expertise requis.</p> <p>Les organismes de formation pressentis pour intégrer ce futur Pôle ont également constitué des équipes projets et participent activement aux travaux/ réflexions mis en place par le Programmiste et la CARO pour définir les besoins/attentes des futurs usagers et conduire à l'élaboration des montages juridiques et financiers les plus adaptés pour cette opération.</p>
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	<p>Livrable : pré-programme et programme fonctionnel, technique et architectural.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organismes de formation impliqué dans le projet - Nombre d'étudiants/apprenants formé en lien avec les filières stratégiques du territoire

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Du 23/08/2022

Au 30/06/2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financiers	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	AMO - KARDHAM <i>Phase 1</i>	70 500,00 €	EXCELIA	14 100,00 €
			GROUPE ALTERNANCE	14 100,00 €
			FEDER OS 5	42 300,00 €
	AMO - SPL <i>Phase 2,3 et 4</i>	62 000,00 €	FEDER OS 5	37 200,00 €
			CARO	24 800,00 €

	<i>Sous-total assiette GAL</i>	132 500 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	132 500 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		€		€
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	€	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	€
Total		132 500 €	Total	132 500 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	09/11/2023 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Sylvie LE GROS	Resp. Dev Eco - CARA
	Inès WAEYAERT	Animatrice Proxi - CARA
	François AMAND	Service financement de projets - CARA
	Guy MARY	Maire de Chaillevette
	Magali MENON	CCI de Royan
	Angélique OUVRARD	Resp Emploi et Formation - CARO
	Léa GUIGNOUARD	Animatrice de la pépinière d'entreprise - CARO
	Camille COUSSY VETEL	Directrice Finances – CARO
	Cristelle BOUCHALAIS COUZON	Animatrice Proxi – CARO
	Emilie LE ROY	Animatrice Proxi - CARO
	François TISSOT ROSSET	Resp. Dev Eco - CCIO
	Florence BOBILLON	Animatrice Proxi – CCIO/CCBM
	Fanny GIRARD	Resp. Dev Eco - CCBM
	Michael SPADA	Coordinateur du GAL
	Rémi QUIQUE	Entrepreneur à Marennes
Marielle BOUTRUCHE	CD17	

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	<p>La requalification de l'ancien Hôpital Saint-Charles s'inscrit dans la réflexion des reconversions de friches inscrites du dispositif national Action Coeur de Ville devenu Opération de Revitalisation de Territoire ainsi que du Territoire d'Industrie.</p> <p>La reconquête de l'ancien hôpital Saint Charles s'inscrit dans un ensemble urbain cohérent allant de la gare SNCF au centre ancien et qui, passant par le cours d'Ablois, intègre les anciens sites hospitaliers (hôpital Civil et hôpital de la Marine).</p> <p>Le pôle de formation est également un projet phare du Projet de territoire de la CARO.</p>	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairecharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'étude devrait aboutir à la création du 1^{er} pôle de formation et d'enseignement supérieur sur le territoire de la CARO. ○ La dimension innovante souhaitée tient notamment dans la physionomie et les fonctionnalités du futur équipement que l'agglomération souhaite adapter à usage pluriel en phase avec les nouvelles modalités d'enseignement et de travail des apprenants (conception d'espaces connectés, modulables, multifonctions et réversibles pour rester agiles face à l'évolution des besoins). ○ KARDAM a dû proposer à minima deux visites de sites inspirants à la maîtrise d'ouvrage. 	2/5
Dimension partenariale	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des partenaires historiques sont associés à l'étude depuis son démarrage, à savoir : IFSI/IFAS et l'Ecole Alternance Sud Atlantique. ○ Depuis fin juin 2023, un AMI a été lancé afin de détecter de nouveaux acteurs (en lien avec les thématiques et filières du territoire) susceptibles d'intégrer le pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur. ○ Les partenaires institutionnels et les établissements de formation sont associés au projet lors des CoTech et CoPil. ○ KARDAM a organisé des ateliers thématiques avec les acteurs du territoire (CCI, acteurs de l'emploi et de l'insertion, acteurs économiques, organismes de formation) 	5/5
Caractère structurant	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ○ L'étude pourrait être reprise par un autre territoire ○ Les espaces seront réversibles et pourront s'adapter aux nouveaux besoins dans le temps ○ En termes de maillage, l'objectif est de proposer une offre de formation complémentaire et en synergie avec les territoires voisins 	3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'étude sera financée compte tenu de son importance. Pas d'effet levier direct. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget des EPCI et par conséquent, le nombre de projets qu'ils pourront mettre en œuvre.	2,5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Non	<p>Les fonds européens financeront l'AMO donc ce critère ne peut pas être analysé. Néanmoins concernant la dimension environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Revitalisation d'une ancienne friche en centre-ville ○ Dans un contexte de foncier très contraint, l'enjeu est aussi d'encourager les synergies et la mutualisation des espaces entre les futurs usagers (aussi bien publics que privés), favorisant également les échanges entre les étudiants et les organismes occupants. ○ Pour la CARO, le pôle de Formation et d'Enseignement Supérieur sera un bâtiment pilote pour tester la démarche BIM (Building Information Modelling) et sa mise en pratique. ○ Le bâtiment sera chauffé par le réseau de chaleur utilisant l'eau des thermes 	40
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			12,5/20 soit 62,5%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : si on s'intéresse à la finalité (le pôle de formation), une ambition autour de la formation n'a pas de précédent sur Rochefort et peut donc être considéré comme novateur à l'échelle du bassin rochefortais. Selon la proposition de jurisprudence sur le critère, la note pourrait donc être réévaluée à 3/5.
- Dimension partenariale : les partenariats semblent activement recherchés par la CARO pour la structuration du pôle de formation ainsi que pour la conception du lieu. L'EPCI se donne les moyens d'identifier et d'associer des acteurs partenaires du projet. La note paraît conforme à la jurisprudence proposée.
- Caractère structurant : le caractère structurant à terme peut être perçu avec une nouvelle offre de formation sur le territoire et la dynamique de centralité que cela pourrait apporter à Rochefort. La note paraît conforme à la jurisprudence proposée.
- Caractère décisif de l'aide : La note paraît conforme à la jurisprudence proposée.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 13,5/20.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Les membres de GAL augmente la note de 1,5 points car le projet est considéré comme sans précédent sur le territoire Iles et Estuaires Charentais.	4,5/5
Dimension partenariale	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	5/5
Caractère structurant	Oui		3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			15/20 soit 75 %
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 12/20			

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	CHEFFE DE PROJET GRAND SITE MARAIS DE BROUAGE	
PORTEUR DE PROJET	CARO	
FICHE-ACTION	FA N°2 – Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY (CARO)	
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>Situé entre les estuaires de la Charente et de la Seudre, le marais de Brouage constitue l'une des plus emblématiques zones humides du territoire français.</p> <p>Fin 2021, le ministère de la Transition écologique a confirmé l'entrée du marais de Brouage en Opération Grand Site et a autorisé l'entente intercommunautaire à s'engager dans l'écriture d'un projet concerté de valorisation paysagère et patrimoniale du marais de Brouage.</p> <p>Une séquence d'une durée d'environ trois ans s'ouvre donc pour les collectivités, avant d'espérer la validation de leur dossier d'OGS.</p> <p>Pour cela, l'entente a recruté une cheffe de projet OGS Marais de Brouage avec pour missions principales d'une part d'organiser et de mettre en œuvre le projet d'OGS et d'autre part de suivre et/ou de conduire les différentes actions du projet (adaptation aux changement climatique, pilotage du projet pédagogique "habiter le marais", développement de l'itinérance douce...)</p>	
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	166 930,60 €	
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	100 158,36 € de FEDER	
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	GILLARDEAU Jean Marie BROUHARD Patrice PACAUD Lionel BOMPARD Alain BOURBIGOT Sébastien BESSAGUET Bruno	LESAUVAGE Thierry GIREAUD Isabelle BURNET Alain GORICHON Frédéric MAUGAN Claude

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet s'étend sur le périmètre de l'Opération Grand Site du marais de Brouage. Il couvre les 13 communes du Marais de Brouage : Soubise, Saint Nazaire sur Charente, Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, Marennes-Hiers-Brouage, la Gripperie-Saint-Symphorien, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<p>Situé entre les estuaires de la Charente et de la Seudre, le marais de Brouage constitue l'une des plus emblématiques zones humides du territoire français.</p> <p>Issu de l'envasement de l'ancien golfe de Saintonge, il a été modelé au fil des siècles par l'exploitation du sel puis par l'élevage extensif.</p> <p>Siège d'une riche biodiversité et d'un patrimoine remarquable, il accueille de nombreuses activités : élevage extensif, ostréiculture, chasse, pêche, observation ornithologique, tourisme patrimonial et de nature...</p> <p>Sa désignation en site Natura 2000 pour la protection de sa faune et de sa flore, ainsi que son classement par l'État en 2011 au titre de ses qualités historiques et pittoresques, font de ce marais un site particulier, d'une grande valeur paysagère.</p> <p>Il n'en reste pas moins un milieu fragile. C'est pourquoi les deux intercommunalités qui ont ce territoire en partage, ont décidé en 2016 de mettre en œuvre ensemble un ambitieux projet visant à assurer la pérennité de cette zone humide aux multiples fonctions (hydraulique, économique, écologique, paysagère, touristique, récréative, culturelle, patrimoniale, éducative...) et ont, pour cela, constitué une entente intercommunautaire.</p> <p>Fin 2021, le ministère de la Transition écologique a confirmé l'entrée du marais de Brouage en Opération Grand Site et a autorisé les deux collectivités à s'engager dans l'écriture d'un projet concerté de valorisation paysagère et patrimoniale du marais de Brouage.</p> <p>Une séquence d'une durée d'environ trois ans s'ouvre donc pour les collectivités, avant d'espérer la validation de leur dossier d'OGS.</p> <p>Cette période transitoire doit permettre de mettre en place les actions nécessaires à la préfiguration de l'OGS mais aussi d'instaurer la gouvernance nécessaire à une OGS.</p> <p>Aussi, un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques vont être mis en place pour construire le projet de territoire.</p> <p>Le projet d'Opération Grand Site s'articule aujourd'hui autour des 4 enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Permettre l'adaptation du marais au dérèglement climatique2. Maintenir des activités respectueuses de la zone humide3. Encadrer un développement local en harmonie avec le site4. Transmettre et promouvoir l'esprit des lieux

	<p>Aussi, compte tenu du périmètre concerné, ce projet a vocation à impliquer les différents partenaires et acteurs concernés et à veiller à la bonne articulation de l'ensemble des actions menées pour répondre aux différents enjeux. Pour cela, une animation dédiée est nécessaire. Elle doit permettre de faire co-construire le projet puis de le faire vivre, de mobiliser et d'accompagner les acteurs et partenaires pour élaborer puis mettre en œuvre les actions et de faire le lien avec les instances de gouvernance.</p> <p>Pour cela, l'entente a recruté une cheffe de projet OGS Marais de Brouage avec pour missions principales de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser et de mettre en œuvre le projet d'Opération Grand Site : appropriation des éléments du projet d'OGS Marais de Brouage tels que définis dans la note argumentaire et identifiés par enjeux, installation d'une gouvernance spécifique, actions d'information / de sensibilisation et d'acculturation, conduite d'actions prioritaires et spécifiques aux OGS (mission paysage, étude de fréquentation, ...), élaboration du dossier OGS et de son programme d'actions. • Suivre et/ou de conduire les actions du projet, en collaboration étroite avec les équipes et partenaires concernés : coordination avec le Contrat de Progrès de Territoire, installation de l'observatoire du marais de Brouage, suivi des actions en faveur du pastoralisme (dont encadrement d'une chargée de mission), pilotage de la démarche d'adaptation au changement climatique élaboration d'une stratégie partagée de développement culturel et valorisation patrimoniale, pilotage du projet pédagogique " Habiter le marais", développement de l'itinérance douce.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	<p>L'élaboration de la candidature OGS du Marais de Brouage nécessite des moyens d'animation et de coordination dédiés.</p> <p>La démarche OGS permet de s'assurer de l'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet de territoire visant à l'entretien et la valorisation durable du marais de Brouage, profitable tant à l'économie et à la vie locale, qu'à la biodiversité et aux paysages, dans un contexte d'adaptation active aux changements climatiques.</p>

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	1 cheffe de projet en charge d'élaborer la candidature OGS
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier OGS - Niveau d'avancement des actions (initiées, en cours, terminées) - Nombre de partenaires impliqués dans la démarche - - Nombre de réunions des instances de gouvernance

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/01/2023	Au 31/12/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION
Du PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Chargé de mission – Année 2023	48 385,68 €	FEDER (60%)	100 158,36 €
	Chargé de mission – Année 2024	48 385,68 €	CARO (40%)	66 772,24 €
	Chargé de mission – Année 2025	48 385,68 €		
	Coûts indirects	21 773,56€		€
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	166 930,60 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	166 930,60 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		166 930,60 €	Total	166 930,60 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	28/06/2023 – CT002 - Visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Xavier PASTEAU	Directeur - Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CARA)
	Pascale GUIBERT	Responsable du pôle ressources et financement (CARO)
	Frédéric CONIL	Directeur général des services (CCBM)
	Joseph HUGHES	Directeur général des services (CCIO)
	Jean-Claude MERCIER	Directeur (Pôle Marennes Oléron)
	Michael SPADA	Coordinateur GAL (Pôle Marennes Oléron)

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	En septembre 2021, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a donné une suite favorable à la demande de lancement d'une Opération Grand Site (OGS) du Marais de Brouage (MB) et a invité les collectivités à élaborer « un projet de conservation, de requalification, de gestion et de mise en valeur du site [...] centré, notamment, sur la qualité paysagère, la découverte apaisée et raisonnée des richesses naturelles et culturelles du territoire et le fonctionnement harmonieux du site ».	Critère rempli
Dépenses salariales	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Les EPCI ont recruté un chef de projet dans la perspective d'élaborer un projet global et son programme d'actions (dossier de candidature à la labellisation). • Vérane PAGANI a enclenché la démarche avec le Grand Projet du MB. A présent, la démarche a évolué car Marion ALVAREZ a pour objectif d'obtenir le Label Grand Site. • En outre, les principales différences avec le GPMB sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - les enjeux du territoire ont été élargis afin de prendre en compte toutes les composantes du marais - le paysage et l'adaptation aux changements climatiques sont les fils conducteurs de la démarche 	Critère rempli

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

		<ul style="list-style-type: none"> • La demande d'aide porte sur 3 années (2023-2025). • Le poste est cofinancé par la CARO et la CCBM. 	
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'OGS MB a vocation à traiter tous les secteurs d'activités primaires présents sur le MB et plus globalement le développement local du marais (tourisme, culture, artisanat...). Le projet s'adresse à tous les acteurs du MB mais également aux habitants (dont les scolaires). L'OGSMB porte un travail prospectif d'aide à la décision dont l'objectif est l'adaptation du MB aux changements climatiques.	4/5
Dimension partenariale	Oui	Les travaux de l'OGS s'appuient sur les travaux du Parlement du Marais, qui rassemble plus de 150 acteurs d'horizons différents. Il y a également d'autres instances qui permettent de faire travailler ensemble les acteurs du territoire (ex : collégiale des élus, groupe projet (services CCBM + CARO), groupe de travail habitants/acteurs...)	5/5
Caractère structurant	Oui	L'OGS permet de conforter les relations entre la CARO et la CCBM. D'autres territoires de Marais pourraient s'inspirer de notre exemple pour devenir OGS. L'OGS contribuera au développement d'outils qui offriront une meilleure connaissance du Marais (observatoire de la biodiversité, étude de fréquentation...) et une aide à la décision (étude d'adaptation aux changements climatiques).	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Des partenaires financiers (DREAL, RNAQ, CD17, agence de l'eau) soutiennent les actions. En revanche, l'aide du FEDER sera décisive pour le financement du poste de cheffe de projet (60%).	5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18/20 soit 90%
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : Bien qu'élargi, ce type de démarche transversale existe depuis 2016 avec le lancement du Grand Projet du Marais de Brouage. Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 3/5.
- Dimension partenariale : La note proposée est conforme à la jurisprudence. En effet, il y eu une démarche active d'implication de tous les partenaires publics et privés concernés dès la définition du plan d'action.
- Caractère structurant : La note proposée est conforme à la jurisprudence (recherche d'impacts sur une zone très étendue du territoire).
- Caractère décisif de l'aide : Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 2,5/5

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 14,5/20.

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			14,5/20 soit 72,5%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum			

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Coordination de la démarche de valorisation et préservation du marais salé de la Seudre
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes du Bassin de Marennes
FICHE-ACTION	FA N°2 – Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Michael Spada et Florence Bobillon
RÉSUMÉ DU PROJET	<p>L'Entente Intercommunautaire pour le marais salé de la Seudre (CARA-CCBM) coordonne une démarche de mise en valeur et de préservation de cet espace et de ses fonctionnalités, tant d'un point de vue économique qu'environnemental, paysager, social, etc. Celle-ci passe notamment par le maintien et/ou le développement d'activités (principalement primaires) durables, garantes d'un entretien pérenne et adapté du marais. Ainsi, une stratégie a été définie collectivement sur le territoire, assortie d'un plan d'action sur 6 ans et d'une gouvernance dédiée.</p> <p>Cette démarche nécessite l'implication des différents acteurs concernés, tant public que privés, et d'assurer une bonne articulation de l'ensemble des actions menées pour satisfaire aux différents enjeux. Pour cela, un poste de chef-fe de projet (1 ETP) a été créé, ayant pour mission de mobiliser et accompagner les partenaires, pour assurer la mise en œuvre du plan d'action et faire le lien avec les instances de gouvernance.</p>
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	173 100 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	138 480 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Pascal FERCHAUD, Lysiane GOUGNON, Pierre BERNARD-BARTHE, Guy MARY, Raynald RIMBAULT, Annick CANOVA, Alain GRASSET, Michèle CARRE, Patrice BROUHARD, Alain BOMPARD.

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le périmètre d'action du poste comprend la zone du marais salé de la Seudre à cheval sur la CARA et la CCBM ; elle est incluse dans le périmètre « Îles et Estuaires Charentais ».

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	<p>La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) coordonnent un projet concerté de mise en valeur et de préservation des marais salés de l'estuaire de la Seudre, intégrant de manière transversale les différents enjeux du marais : environnementaux, paysagers, économiques, sociaux, etc., dans une logique d'articulation des actions publiques locales et des initiatives des acteurs socio-économiques, associatifs et privés du territoire.</p> <p>En effet, les marais de la Seudre sont des espaces aménagés depuis des siècles par les activités humaines. Les paysages originaux qu'elles ont dessinés et la riche biodiversité qui s'y expriment sont indissociables de cette présence humaine. Aujourd'hui, la préservation du marais et de ses fonctionnalités passe par le maintien, voire – dans les secteurs en déprise – le développement d'activités économiques durables. En effet, face à la nécessité d'une gestion et d'un entretien régulier et adapté des marais, seules les activités, principalement primaires, sont susceptibles de garantir une préservation effective et pérenne du marais.</p> <p>Aussi, la stratégie pour ce territoire, validée lors d'un comité de pilotage le 8/12/2022 ayant réuni l'ensemble des acteurs du marais, s'articule autour de 3 orientations stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les activités primaires durables, pour dynamiser et entretenir le territoire - Préserver un environnement de qualité, fonctionnel et résilient - Promouvoir le marais dans le respect des autres usagers et des milieux, <p>tout en affirmant deux principes fondamentaux : la nécessité d'une prise en compte dans l'ensemble des réflexions et actions de l'adaptation au changement climatique, et la volonté de réaffirmer la place des femmes et des hommes dans le marais.</p> <p>Suite à une 1ère phase d'élaboration du projet (2020-2022), un plan d'action a été validé pour la période 2023-2028 (6 ans). Il s'articule autour de 5 axes opérationnels, visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et responsabiliser les acteurs - Améliorer les connaissances sur l'état, le fonctionnement et les potentiels du marais - Expérimenter, réhabiliter et développer le marais - Améliorer la qualité du marais - Mettre en valeur et renforcer le sentiment d'appartenance au marais <p>Par nature, compte tenu du périmètre concerné, tant géographique que thématique, ce projet a vocation à impliquer les différents partenaires et acteurs concernés, et à veiller à la bonne articulation</p>

	<p>de l'ensemble des actions menées pour satisfaire aux différents enjeux. Pour cela, une animation dédiée est nécessaire.</p> <p>C'est dans cette optique que les deux EPCI ayant en partage le marais de la Seudre (i.e. la CARA et la CCBM) se sont associés au sein de « l'Entente intercommunautaire pour le marais salé de la Seudre », créée au 01/01/2023. Cette Entente est chargée de l'animation globale de la démarche. Pour cela, le recrutement d'un·e chef·fe de projet (1 ETP sur 3 ans) – objet de la présente demande d'aide – est nécessaire.</p> <p>Le/la chef·fe de projet doit permettre de faire vivre le projet, mobiliser et accompagner les partenaires, pour assurer la mise en œuvre des actions proposées (dont notamment les 10 actions priorisées pour une mise en œuvre souhaitée dès 2023), et faire le lien avec les instances de gouvernance (en particulier le comité de pilotage).</p>
<p>Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)</p>	<p>L'animation du projet doit permettre de capitaliser sur la dynamique engagée avec l'ensemble des acteurs lors de la phase d'élaboration du projet pour le mettre en œuvre et l'inscrire dans la durée. Sur le long terme, il s'agit d'impulser un cercle vertueux d'entretien et de valorisation durable du marais, profitable tant à l'économie et la vie locale qu'à la biodiversité, à l'entretien des paysages, etc., dans un contexte d'adaptation consciente et active au changement climatique.</p> <p>Le présent projet s'inscrit donc pleinement dans le cadre de la fiche-action FA.1.2 de la stratégie du GAL « Iles et estuaires charentais ».</p> <p>Le/la chef·fe de projet aura pour objectif d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du plan d'actions de mise en valeur et de préservation du marais salé de l'estuaire de la Seudre. Il/elle assure le pilotage, la coordination, l'animation du projet et le suivi et/ou la mise en œuvre des actions prioritaires.</p> <p><u>Missions principales :</u></p> <p>Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du plan d'action pour les marais de la Seudre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs <ul style="list-style-type: none"> + Mobiliser les élus et services des collectivités concernées autour d'un projet commun (CARA et CCBM, Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre, Communes du territoire, Pôle Marennes Oléron, Département, Région, etc.) + Impliquer les autres acteurs locaux : organisations professionnelles (CRC17, Chambre d'Agriculture...) et de loisir (Fédération de chasse, Offices de Tourisme...), partenaires institutionnels & techniques, habitants, scolaires... - Coordonner les actions existantes, tant publiques que privées - Développer le lien rive droite - rive gauche <p>Mettre en œuvre le plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire les actions de démarrage prioritaire et accompagner la réflexion des acteurs sur les autres actions pré-identifiées : benchmarking, précision des actions, développement de partenariats, montage administratif, technique et financier des projets - Accompagner les porteurs de projet, privés ou publics - Elaborer les cahiers des charges, lancer les marchés, assurer le suivi des prestations - Réaliser des études en interne

	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les résultats <p>Promouvoir le marais de la Seudre, ses enjeux, ses besoins et opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les différents projets de développement locaux (Scot, projet de PNR...) - Au niveau départemental, régional voire national <p>Assurer l'animation du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de la gouvernance du projet : comités de pilotages, comités techniques, groupes de travail thématiques - Animer le réseau d'acteurs locaux - Conduire les actions de communication relatives au projet
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	<p>Un poste de chef-fe de projet affecté intégralement au projet.</p> <p>Le poste sera porté administrativement par la CCBM pour le compte de l'Entente intercommunautaire pour le marais salé de la Seudre, cette dernière ne constituant pas une entité juridique propre.</p> <p>Les différents services des collectivités porteuses de la démarche seront également mobilisés au fil des actions menées (service Natura 2000, agriculture, urbanisme, croissance bleue, activités de pleine nature, culture etc.).</p>
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	NA
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	<p>Comptes-rendus des comités de pilotage. Le comité de pilotage « Marais de la Seudre » est l'instance de pilotage et de validation de l'ensemble de la démarche.</p> <p>Fiches de paie de la cheffe de projet « Marais de la Seudre »</p>

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/01/2023	Au 31/12/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Salaire brut chargé	160 500 €	Fonds EU - approche territoriale	138 480 €
	Charges indirectes	12 600 €	Entente intercommunautaire (CARA/CCBM)	34 620 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	173 100 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	173 100 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		173 100 €	Total	173 100 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	28/06/2023 – CT002 - Visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Xavier PASTEAU	Directeur - Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CARA)
	Pascale GUIBERT	Responsable du pôle ressources et financement (CARO)
	Frédéric CONIL	Directeur général des services (CCBM)
	Joseph HUGHES	Directeur général des services (CCIO)
	Jean-Claude MERCIER	Directeur (Pôle Marennes Oléron)
	Michael SPADA	Coordinateur GAL (Pôle Marennes Oléron)

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La mise en œuvre de la mission s'appuie directement sur le plan d'action de mise en valeur et de préservation des marais salés de l'estuaire de la Seudre définie conjointement entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM).	Critère rempli
Dépenses salariales	Oui	La démarche de valorisation et de préservation du marais salé de la Seudre entre dans sa phase opérationnelle en 2023.	Critère rempli
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Le projet constitue la première approche menée autour de l'estuaire de la Seudre qui soit parfaitement transversale : elle couvre les deux rives de l'Estuaire et associe les deux intercommunalités concernées et porte sur toutes les thématiques présentes : économiques, environnementales, patrimoniales...	4/5
Dimension partenariale	Oui	Le projet Seudre repose sur un partenariat à deux niveaux : institutionnel car fédérant deux intercommunalités, peu habituées à collaborer jusque-là, et opérationnel car associant dans sa gouvernance des acteurs socioéconomiques et environnementaux. Seul bémol : l'association des "usagers" du marais reste à construire.	3/5
Caractère structurant	Oui	<p>Le déploiement du plan d'actions autour du marais salé de la Seudre permettra d'une part de compléter les connaissances sur le marais (observatoire, cadastre...), d'agir sur le cadre règlementaire et de valoriser les activités présentes : ostréiculture, saliculture, tourisme, activités de pleine nature, dans une approche de conciliation entre elles et d'inscription dans une préservation des milieux et de la biodiversité. L'intérêt structurant du projet est sa grande transversalité.</p> <p>Le projet Seudre a vocation à s'inscrire dans la durée : le déploiement du plan d'actions prendra plusieurs années. Il est le pendant pour la Seudre du projet plus ancien mené sur le marais de Brouage.</p> <p>Enfin, il viendra naturellement abonder la préfiguration du futur Parc naturel régional et, sans doute, s'y intégrer.</p>	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le portage du poste par la CCBM, en partenariat avec la CARA, requiert un soutien financier pour assurer la pérennité du poste.	4/5
Dimension environnementale	Non		4/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			15/20 soit 75%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 10/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : Il s'agit de la première approche transversale à l'échelle de l'estuaire de la Seudre en engageant 2 intercommunalités. Cependant, ce type de démarche existe depuis 2016 avec le lancement du Grand Projet du Marais de Brouage. Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 3/5.
- **Dimension partenariale** : Au regard de la jurisprudence proposée, il est légitime de proposer une note de 5/5. En effet, il y eu une démarche active d'implication de tous les partenaires publics et privés concernés dès la définition du plan d'action.
- **Caractère structurant** : La note proposée est conforme à la jurisprudence (recherche d'impacts sur une zone très étendue du territoire).
- **Caractère décisif de l'aide** : Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 2,5/5

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 14,5/20.

Analyse et décisions en séance du GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		1/0
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			14,5/20 soit 72,5%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum			